

La puce à l'oreille

Préfecture

Préfecture de Nyon

Les préfets, représentants du Conseil d'Etat dans leur district, sont des magistrats chargés de l'exécution des lois, décrets, règlements et arrêtés, ainsi que de la surveillance des autorités inférieures.

En matière de droit du bail, ils président les commissions de conciliation. Les préfets jouent un rôle important de coordination entre les communes de leur district pour toutes les questions du ressort cantonal. Enfin, ils ont une fonction de médiation pour les différends publics ou privés, perpétuant une tradition d'hommes de bons offices.

Nouveau district de Nyon

Les préfets, représentants du Conseil d'Etat dans leur district, sont des magistrats chargés de l'exécution des lois, décrets, règlements et arrêtés, ainsi que de la surveillance des autorités inférieures. **En matière de droit du bail**, ils président les commissions de conciliation. Les préfets jouent un rôle important de coordination entre les communes de leur district pour toutes les questions du ressort cantonal. Enfin, ils ont une fonction de médiation pour les différends publics ou privés, perpétuant une tradition d'hommes de bons offices.

Horaires:

Du lu au je: 7h45-11h30 et 13h30-16h00 Le ve: non stop de 7h45 à 15h00

Adresse:

Rue Juste-Olivier 8
1260 Nyon

prefecture.nyon@vd.ch
www.vd.ch/fr/autorites/prefectures/nyon

Tel:022/557.52.75

Fax:022/557.52.76

Index

Préfecture de Nyon p. 1
Index p. 2